

# Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

## Séance du 30 mars 2026



L'an deux mille vingt-six, le trente mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de BUSSANG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, en session ordinaire.

### Etaient présents :

M Olivier MERGAUX, Maire ; MM. Sandrine BELIN-DUBRAY, Alain CHIERICATO, Brigitte RUFFENACH, Quentin RAMAS, adjoints ; MM. Daniel COLIN, Emmanuel GEHIN, Aurélie JACQUES, Anthony HECKENDORN, Pauline RUFFENACH-SCHWEITZER, Maëlys BELIN-DUBRAY, François ROYER, Sylvie LOHNER, conseillers municipaux.

### Excusés :

M. Erwann MARTIN, conseiller municipal, qui donne procuration à Madame Sandrine BELIN-DUBRAY, Adjointe.  
M. Manuel COSTA FIGUEIREDO, conseiller municipal, qui donne procuration à Monsieur François ROYER, conseiller municipal.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du même Code, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Maëlys BELIN-DUBRAY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

*La séance est ouverte à 20H00*



### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2026 :

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal, s'ils n'ont pas de remarques particulières, à adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 mars dernier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE, à l'unanimité,** le procès-verbal de la réunion en date du 21 mars 2026.



# Ordre du Jour

1. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) – Création des commissions communales et nomination de leurs membres ;
2. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
3. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public ;
4. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) – Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal de Bâtiments des Services d'Incendie et de Secours des communes de la Haute Moselle ;
5. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) – Désignation des délégués auprès du Syndicat d'Epuration Intercommunal de la Haute Vallée de la Moselle ;
6. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un délégué auprès du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges ;
7. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) – Désignation d'un délégué communal au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges ;
8. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un délégué auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif ;
9. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation de représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;
10. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation des délégués au sein de la conférence intercommunale dans le cadre de l'entente pour la mise en œuvre du schéma directeur des activités de pleine nature et nordiques ;
11. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Proposition de délégués à la Communauté de Communes afin de siéger au sein des syndicats intercommunaux ;
12. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un représentant auprès du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de la Haute Vallée de la Moselle ;
13. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un représentant au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ;
14. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un représentant au sein de la SPL-XDEMAT ;
15. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un représentant auprès de l'Association des Communes Forestières Vosgiennes ;
16. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un correspondant défense ;
17. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un correspondant incendie ;
18. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) – Désignation du délégué et du référent station verte ;
19. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un délégué auprès du Comité National d'Action Social ;
20. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Délégation de fonctions (5.4) Délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire ;
21. **FINANCES LOCALES** – Divers (7.10) Fixation des indemnités du Maire et des Adjointes ;
22. Affaires et questions diverses.



**1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants (5.3) – Création des commissions communales et nomination de leurs membres :**

**Délibération n°014/2026 :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'intérêt de la mise en place de commissions municipales, notamment afin d'étudier et de préparer les questions soumises au Conseil Municipal.

Il précise que Monsieur le Maire est Président de droit des commissions municipales.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir procédé au vote, à l'unanimité des suffrages,

**DECIDE**, dans les conditions fixées par l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de créer les commissions suivantes et d'élire les membres du Conseil Municipal qui y siègeront (et ayant accepté leur mandat) :

<b>Intitulé de la Commission</b>	<b>Nom des Conseillers Municipaux membres</b>
<b><i>Commission affaires scolaires, périscolaires, vie associative, tourisme, commerce, artisanat, agriculture, industrie, communication, site internet</i></b>	Mme Sandrine BELIN-DUBRAY, Vice-Présidente MM. Quentin RAMAS, Brigitte RUFFENACH, Maëlys BELIN DUBRAY, François ROYER
<b><i>Commission Urbanisme, voirie, espaces verts, environnement, ressources en eau, sécurité, cimetière</i></b>	M. Alain CHIERICATO, Vice-président MM. Anthony HECKENDORN, Pauline RUFFENACH-SCHWEITZER, Daniel COLIN, François ROYER
<b><i>Commission culture, jeunesse, sport, fêtes, cérémonies, actions sociales</i></b>	Mme Brigitte RUFFENACH, Vice-Présidente MM. Sandrine BELIN-DUBRAY, Aurélie JACQUES, Emmanuel GEHIN
<b><i>Commission administration générale, finances, patrimoine bâti, gestion du patrimoine forestier et des terrains, suivi des délégations de service public, marchés publics à procédure adaptée</i></b>	M. Quentin RAMAS, Vice-Président MM. Alain CHIERICATO, Daniel COLIN, Erwann MARTIN, François ROYER

## **2. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants (5.3) - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres :**

### **Délibération n°015/2026 :**

**VU** les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

**VU** les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres d'une Commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président de Droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Une seule liste a été présentée, à savoir :

MM. Quentin RAMAS, Pauline RUFFENACH-SCHWEITZER et Manuel COSTA FIGUEIREDO, Membres Titulaires ;  
MM. Alain CHIERICATO, Anthony HECKENDORN et Sylvie LOHNER, Membres Suppléants ;

**Il est ensuite procédé au vote, ainsi qu'au dépouillement :**

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : 15

### **Ainsi répartis :**

→ *L'unique liste présentée remporte tous les sièges*

MM. Quentin RAMAS, Pauline RUFFENACH-SCHWEITZER et Manuel COSTA FIGUEIREDO, Membres Titulaires ;  
MM. Alain CHIERICATO, Anthony HECKENDORN et Sylvie LOHNER, Membres Suppléants ;

pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président de Droit, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

## **3. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants (5.3) - Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public :**

### **Délibération n°016/2026 :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5,

**CONSIDERANT** que la Commission de Délégation de Service Public est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3.500 habitants (article L.1411-5-b du Code Général des Collectivités Territoriales) outre Monsieur le maire, président ; de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission de délégation de Service Public à caractère permanent.

Une seule liste a été présentée, à savoir :

MM. Quentin RAMAS, Alain CHIERICATO et François ROYER, Membres Titulaires ;  
MM. Pauline RUFFENACH-SCHWEITZER, Anthony HECKENDORN et Sylvie LOHNER, Membres Suppléants ;

Il est ensuite procédé au vote, ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : 15

**Ainsi répartis :**

→ *L'unique liste présentée remporte tous les sièges*

Une seule liste a été présentée, à savoir :

MM. Quentin RAMAS, Alain CHIERICATO et François ROYER, Membres Titulaires ;  
MM. Pauline RUFFENACH-SCHWEITZER, Anthony HECKENDORN et Sylvie LOHNER, Membres Suppléants ;

pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président de Droit, de la Commission de délégation de service public à caractère permanent.

**4. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants (5.3) – Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal de Bâtiments des Services d'Incendie et de Secours des communes de la Haute Moselle :**

**Délibération n°017/2026 :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Bâtiments des Services d'Incendie et de Secours des Communes de la Haute-Moselle indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ;

Par conséquent, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection des représentants de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal de Bâtiments des services d'Incendie et de Secours des communes de la Haute Moselle, à savoir :

- ☞ 2 délégués titulaires,
- ☞ 2 délégués suppléants,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir procédé au vote,

**DÉSIGNE** à l'unanimité des suffrages :

- **MM. Alain CHIERICATO et Daniel COLIN en qualité de titulaires,**
- **MM. Emmanuel GEHIN et Anthony HECKENDORN en qualité de suppléants.**

**5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants (5.3) – Désignation des délégués auprès du Syndicat d'Épuration Intercommunal de la Haute Vallée de la Moselle :**

**Délibération n°018/2026 :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat d'Épuration Intercommunal de la Haute Vallée de la Moselle indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ;

Par conséquent, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection des représentants de la Commune auprès du Syndicat d'Épuration Intercommunal de la Haute Vallée de la Moselle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir procédé au vote,

**DÉSIGNE** à l'unanimité des suffrages :

- **MM. Pauline RUFFENACH-SCHWEITZER, Anthony HECKENDORN et François ROYER** en qualité de titulaires,
- **MM. Emmanuel GEHIN et Aurélie JACQUES** en qualité de suppléants.

**6. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un délégué auprès du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges :**

**Délibération n°019/2026 :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du Président du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges n°21/2026 relatif aux modalités d'élection des délégués au sein du Comité du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges à la suite du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué communal au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ;

Par conséquent, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un délégué communal auprès du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir procédé au vote,

**DÉSIGNE** à l'unanimité des suffrages, **Monsieur Alain CHIERICATO**, en qualité de délégué communal pour le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges.

**7. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants (5.3) – Désignation d'un délégué communal au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges :**

**Délibération n°020/2026 :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges relatifs aux conditions d'élection des délégués titulaires et suppléants des collectivités adhérentes ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué communal au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ;

Par conséquent, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un délégué communal auprès du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir procédé au vote,

**DÉSIGNE** à l'unanimité des suffrages, **Monsieur Quentin RAMAS**, en qualité de délégué communal pour le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges.

**8. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un délégué auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif :**

**Délibération n°021/2026 :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 8.1 des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué communal ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Par conséquent, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un représentant communal auprès du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir procédé au vote,

**DÉSIGNE** à l'unanimité des suffrages :

➤ **Monsieur Anthony HECKENDORN** en qualité de délégué communal.

**9. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants (5.3) - Désignation de représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :**

**Délibération n°022/2026 :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués communaux au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Par conséquent, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection des 2 représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir procédé au vote et au dépouillement,

Ont obtenu :

15 voix pour Monsieur Olivier MERGAUX,

12 voix pour Monsieur Quentin RAMAS,

3 voix pour Monsieur François ROYER

**DÉSIGNE :**

➤ **Messieurs Olivier MERGAUX et Quentin RAMAS** en qualité de représentants.

**10. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants (5.3) - Désignation des délégués au sein de la conférence intercommunale dans le cadre de l'entente pour la mise en œuvre du schéma directeur des activités de pleine nature et nordiques :**

**Délibération n°023/2026 :**

Vu la convention d'entente pour la mise en œuvre du schéma directeur des activités de pleine nature et nordiques ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués communaux titulaires et deux suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Par conséquent, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection de deux délégués communaux titulaires et deux suppléants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir procédé au vote et au dépouillement,

**Pour l'élection des délégués titulaires :**

**DÉSIGNE** à l'unanimité des suffrages :

➤ **Madame Sandrine BELIN-DUBRAY et Madame Brigitte RUFFENACH** en qualité de déléguées titulaires

**Pour l'élection des délégués suppléants :**

Ont obtenu :  
13 voix pour Monsieur Quentin RAMAS,  
12 voix pour Madame Pauline RUFFENACH-SCHWEITZER,  
3 voix pour Monsieur François ROYER

**DÉSIGNE :**

➤ Monsieur Quentin RAMAS et Madame Pauline RUFFENACH-SCHWEITZER en qualité de délégués suppléants.

**11. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants (5.3) - Proposition de délégués à la Communauté de Communes afin de siéger au sein des syndicats intercommunaux :**

**Délibération n°024/2026 :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5711-1 relatif à la composition des comités des syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale,

**CONSIDERANT** que, la Commune dans le but de faciliter le choix du conseil communautaire, se propose de lui soumettre des noms de conseillers municipaux disposés à siéger au sein des comités des différents syndicats mixtes,

**CONSIDERANT** qu'il appartiendra alors à la communauté de communes de désigner souverainement ses délégués au sein des différents intercommunalités pour lesquelles elle s'est substituée à ses communes membres, sans être aucunement liée par les propositions émises par le Conseil Municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**DECIDE** de proposer à la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges, les noms des conseillers municipaux suivants :

▶ **SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE REMIREMONT ET DE SES VALLEES (PETR) :**

Délégué titulaire :  
• Olivier MERGAUX

Déléguée suppléante :  
• Sandrine BELIN-DUBRAY

▶ **EVODIA :**

Délégué titulaire :  
• Alain CHIERICATO

Délégué suppléant :  
• Anthony HECKENDORN

▶ **MISSION LOCALE DE REMIREMONT :**

Déléguée titulaire :  
• Brigitte RUFFENACH

▶ **SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT :**

Délégué titulaire :  
• Olivier MERGAUX

**PRÉCISE** que ces propositions sont formulées pour faciliter le fonctionnement du Conseil Communautaire et ne lient en aucune manière celui-ci qui est le seul compétent pour désigner les élus le représentant au sein des différents syndicats mixtes ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de donner, à sa décision, la suite qu'elle comporte.

**12. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un représentant auprès du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de la Haute Vallée de la Moselle :**

**Délibération n°025/2026 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un représentant de la Commune pour siéger au sein du Conseil de surveillance du centre hospitalier de la Haute Vallée de la Moselle qui est soit le Maire soit son représentant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir procédé au vote,

**DÉSIGNE** à l'unanimité des suffrages : **Monsieur Olivier MERGAUX** pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du centre hospitalier de la haute vallée de la Moselle.

**13. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un représentant au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :**

**Délibération n°026/2026 :**

Créé en 1989, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges regroupe 201 communes réparties sur deux régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté) et quatre départements (Vosges, Haut-Rhin, Territoire de Belfort et Haute-Saône).

Le Parc, géré par un syndicat mixte, s'organise autour d'un projet de territoire, « la charte », qui vise à assurer durablement la protection, la valorisation et le développement harmonieux de son territoire. Si le Parc est connu pour sa préservation des patrimoines, il contribue aussi au dynamisme économique de ce territoire de moyenne montagne. Pour y parvenir, son projet s'appuie sur le soutien à l'agriculture de montagne, la transmission des savoir-faire et la promotion des produits locaux. Le développement d'un urbanisme rural de qualité, l'accueil des visiteurs ou encore l'information et la sensibilisation des publics figurent aussi parmi ses actions.

Les élections municipales de mars 2026 entraînent le renouvellement des délégués des communes au Syndicat Mixte du Parc. En tant que membre du Syndicat mixte du Parc, la commune bénéficie d'un siège de délégué titulaire et d'un siège de délégué suppléant.

Relais essentiel entre la commune et le Parc, l'élu(e) délégué(e) de la commune au Parc :

- Favorise l'échange et la circulation de l'information entre le Parc et la collectivité
- Il est doublement ambassadeur : celui de sa collectivité auprès des instances du Parc et celui du Parc dans sa collectivité.
- Il relaie les programmes pilotés par le Parc, il aide à préserver les patrimoines naturels et culturels du territoire, à sensibiliser les habitants à soutenir les filières locales.
- Il exprime les intérêts et les besoins de sa commune auprès du Parc.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir procédé au vote,

**DÉSIGNE**, à l'unanimité des suffrages, au Syndicat Mixte du Parc :

**Madame Sandrine BELIN-DUBRAY, titulaire.**

**Madame Pauline RUFFENACH-SCHWEITZER, suppléante.**

**14. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un représentant au sein de la SPL-XDEMAT :**

**Délibération n°027/2026 :**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée délibérante que la commune est adhérente à la Société publique Locale SPL-Xdemat depuis 2018.

Il ajoute qu'il conviendrait de désigner un délégué membre du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir procédé au vote,

**DÉSIGNE**, à l'unanimité des suffrages, Monsieur Quentin RAMAS, délégué.

**15. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un représentant auprès de l'Association des Communes Forestières Vosgiennes :**

**Délibération n°028/2026 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la Commune pour siéger au sein de l'Association des Communes Forestières Vosgiennes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir procédé au vote,

**DÉSIGNE** à l'unanimité des suffrages : **Daniel COLIN** en qualité de délégué titulaire et **Monsieur Anthony HECKENDORN** en qualité de délégué suppléant pour le représenter au sein de l'Association des Communes Forestières Vosgiennes.

**16. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un correspondant défense :**

**Délibération n°029/2026 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un correspondant défense pour la Délégation Militaire Départementale des Vosges.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir procédé au vote,

**DÉSIGNE** à l'unanimité des suffrages : **Olivier MERGAUX** en qualité de correspondant défense pour la Délégation Militaire Départementale des Vosges.

**17. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un correspondant incendie :**

**Délibération n°030/2026 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, en application du décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, de désigner un correspondant incendie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir procédé au vote,

**DÉSIGNE** à l'unanimité des suffrages : **Alain CHIERICATO** en qualité de correspondant incendie.

**18. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants (5.3) – Désignation du délégué et du référent station verte :**

**Délibération n°031/2026 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué et un référent auprès de la Fédération Française des Stations Vertes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir procédé au vote,

**DÉSIGNE** à l'unanimité des suffrages : **Madame Sandrine BELIN-DUBRAY** en qualité de déléguée auprès de la Fédération Française des Stations Vertes.

**DÉSIGNE** à l'unanimité des suffrages : **Madame Pauline RUFFENACH-SCHWEITZER** en qualité de référente auprès de la Fédération Française des Stations Vertes.

**19. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un délégué auprès du Comité National d'Action Social :**

**Délibération n°032/2026 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué auprès du Comité national d'action sociale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir procédé au vote,

**DÉSIGNE** à l'unanimité des suffrages : **Madame Brigitte RUFFENACH** en qualité de déléguée auprès du Comité national d'action sociale.

**20. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Délégation de fonctions (5.4) Délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire :**

Monsieur ROYER indique qu'il serait souhaitable que le montant maximal de délégation pour le point 4° de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que leurs avenants soit limité au montant de 50.000,00 € HT.

**Délibération n°033/2026 :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**VU** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner à Monsieur le Maire, une partie des délégations d'attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Par 12 voix pour et 3 abstentions (Madame Sylvie LOHNER, Monsieur François ROYER et Monsieur Manuel COSTA FIGUEIREDO)**

**DÉCIDE** de confier, à Monsieur le Maire, les délégations de l'article L.2122-22 du CGCT suivantes :

- 1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ou assimilés ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 100.000,00 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° de fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 13° de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. de fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme ;
- 15° De prendre part sur les déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme et qui de toute évidence ne peuvent intéresser la Commune ;
- 16° d'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, quel que soit le type et le niveau de juridiction y compris pour la constitution de partie civile ;
- 17° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite de 3.000,00 € ;
- 18° de donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier ;

20° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal de 100.000,00 € TTC.

23° de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**PRÉCISE** que Monsieur le Maire devra rendre compte de l'usage qu'il aura fait de ces délégations à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal ;

**DIT** que ces délégations sont accordées à Monsieur le Maire pour toute la durée de son mandat.

## **21. FINANCES LOCALES – Divers (7.10) Fixation des indemnités du Maire et des Adjointes :**

### **Délibération n°034/2026 :**

#### **INDEMNITÉS VERSÉES A M. LE MAIRE :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

**CONSIDERANT** que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

**CONSIDERANT** que l'indemnité du maire est fixée de droit et sans délibération, fixée au maximum.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** de l'indemnité à verser à Monsieur le Maire, à compter du 21 mars 2026, calculée par référence au barème fixé par la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025, pour la strate de population correspondant à celle de la Commune, soit :

**Indemnités de M. le Maire : → 55,7% de l'Indice Brut 1027**

#### **INDEMNITÉS VERSÉES AUX ADJOINTS AU MAIRE :**

**VU** les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**CONSIDERANT** les arrêtés municipaux à venir portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

**CONSIDERANT** que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

**CONSIDERANT** que la commune de Bussang compte 1278 habitants

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE** que :

- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 3ème adjoint est égale à 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- L'indemnité de fonction du 4ème adjoint est égale à 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**PRÉCISE** que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**PRÉCISE** que ces indemnités, versées au taux maximal autorisé, serviront notamment à indemniser les nombreux frais inhérents aux fonctions de Maire et d'Adjoints (frais de déplacements, achats de matériels et fournitures, ...).

**PRÉCISE** qu'un tableau récapitulatif des indemnités allouées aux adjoints aux maires sera transmis en préfecture.

22. Affaires et questions diverses :

Néant

*La séance est levée à 20h45*



## Ordre du Jour

1. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) – Création des commissions communales et nomination de leurs membres ;
2. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
3. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public ;
4. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) – Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal de Bâtiments des Services d'Incendie et de Secours des communes de la Haute Moselle ;
5. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) – Désignation des délégués auprès du Syndicat d'Epuration Intercommunal de la Haute Vallée de la Moselle ;
6. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un délégué auprès du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges ;
7. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) – Désignation d'un délégué communal au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges ;
8. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un délégué auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif ;
9. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation de représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;
10. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation des délégués au sein de la conférence intercommunale dans le cadre de l'entente pour la mise en œuvre du schéma directeur des activités de pleine nature et nordiques ;
11. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Proposition de délégués à la Communauté de Communes afin de siéger au sein des syndicats intercommunaux ;
12. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un représentant auprès du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de la Haute Vallée de la Moselle ;
13. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un représentant au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ;
14. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un représentant au sein de la SPL-XDEMAT ;
15. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un représentant auprès de l'Association des Communes Forestières Vosgiennes ;
16. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un correspondant défense ;
17. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un correspondant incendie ;
18. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) – Désignation du délégué et du référent station verte ;
19. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des représentants (5.3) - Désignation d'un délégué auprès du Comité National d'Action Social ;
20. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Délégation de fonctions (5.4) Délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire ;
21. **FINANCES LOCALES** – Divers (7.10) Fixation des indemnités du Maire et des Adjoint ;
22. Affaires et questions diverses

# Signatures



Le Secrétaire de séance,

Madame Maëlys BELIN-DUBRAY

A handwritten signature in black ink, appearing as a series of overlapping loops and curves, positioned below the name of the secretary.

Le Maire,

Olivier MERGAUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a few sharp, angular strokes, positioned below the name of the mayor.